

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE LA BARRE DE MONTS

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A
LA DEMANDE DE TRAVAUX DE
RENFORCEMENT ET DE
REHAUSSE DES DIGUES DE LA
BARRE DE MONTS**

CONCLUSIONS ET AVIS

Commissaire enquêteur Michel SIMON

Commissaire Enquêteur suppléant : Jacky BETHANIS

Le présent document est ainsi structuré :

- Rappel de l'objet de l'enquête,
- Déroulement de l'enquête,
- Conclusions,
- Avis.

Rappel de l'objet de l'enquête :

Cette enquête porte, au titre de la loi sur l'eau, sur le projet de travaux de renforcement et de rehausse des digues de protection contre la mer, à LA BARRE DE MONTS, dans le cadre de la politique de prévention des inondations par la mise en œuvre de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), suite aux différentes crues survenues sur le territoire, ainsi que sur la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime.

Déroulement de l'enquête :

Cette enquête s'est déroulée en mairie de La BARRE de MONTS du 26 Septembre 2014 au 31 Octobre 2014. J'ai tenu quatre permanences les vendredi 26 Septembre 2014 de 9 h à 11 h, mercredi 8 Octobre 2014 de 9 h à 11 h, samedi 25 Octobre 2014 de 9 h à 12 h et vendredi 31 Octobre 2014 de 14 h à 17 h, au rez de chaussée de la mairie dans une salle pouvant accueillir tout public.

Un dossier complet et un registre coté et paraphé étaient à la disposition du public, pour enregistrer ses observations.

L'affichage de l'avis d'enquête a été fait conformément aux textes en vigueur : panneaux d'affichage extérieurs de la mairie de La BARRE de MONTS, et de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts et sur les lieux des travaux prévus (3 panneaux).

Cet affichage est resté en place du 12 Septembre 2014, jusqu'au 31 Octobre 2014, dernier jour d'enquête, comme j'ai pu le constater.

Deux annonces légales dans la presse, dans deux journaux (Ouest France et le Courrier Vendéen) ont informé le public de cette enquête. Ces insertions ont paru les 4 Septembre et 2 Octobre 2014. De plus un article est paru en page locale « la BARRE de MONTS » dans le Courrier Vendéen du 25 Septembre 2014.

Préalablement à l'enquête, les services concernés (Préfecture Maritime, DDTM, Commission Nautique Locale) ont donné un avis favorable au projet.

Pendant cette enquête, j'ai reçu la visite de 8 personnes, dont 5 ont annoté le registre :

- Monsieur le Maire de La BARRE de MONTS et Monsieur Serge LANDAIS, adjoint, ont émis un avis favorable au projet et souhaité une réalisation rapide,
- Madame Nelly PLISSONNEAU a attiré mon attention sur la digue du Tendeau qui coupe en deux sa propriété.
- M et Mme GODET, pour le compte de Mme GODET Madeleine, propriétaire des parcelles 236 et 232, Polder des Rouches, souhaitent connaître l'emprise exacte du projet dans les parcelles précitées, car un tiers souhaite les acquérir,
- M. Philippe RAFFIN m'a remis un courrier par lequel il attire mon attention sur le tracé de la digue du Tendeau par rapport à son exploitation (accès à ses bâtiments et aux parcelles après travaux, évacuation des eaux pluviales, ...),
- Trois personnes se sont également présentées, sans annoter le registre. M. GRAUX, du Comité pour la Protection de la Nature et des Sites. Un requérant s'est présenté et m'a demandé les emprises exactes du projet, car il souhaite acquérir un terrain. Le dernier jour une personne est venue, m'a demandé de lui résumer le projet et sous quel délai ces travaux seraient réalisés.

Une délibération du Conseil Municipal de La BARRE de MONTS m'a également été remise. Cette délibération du 13 Octobre 2014 émet un avis tout à fait favorable, à l'unanimité des membres présents ou représentés, au projet de renforcement et de rehausse des digues.

En dehors des permanences, six personnes sont venues annoter le registre :

- Mrs Dominique MARTINEAU, Bénédicte ROLLAND et Mme Isabelle DELAPRE ont émis un avis favorable et urgent à la réalisation des travaux, en attirant l'attention sur l'entretien ultérieur des digues,
- M. Dominique GUILLEMARD a également émis un avis favorable au projet, mais souhaite que le chemin de crête de la digue du Tendeau ne devienne pas chemin de randonnée,
- M. Sébastien VAIRE, ostréiculteur, souhaite que le passage de 5 m entre la digue Est du Port du Pont Neuf et ses bâtiments ostréicoles conserve sa largeur après travaux pour la manœuvre des ses différents engins, et demande que les malfaçons constatées lors des travaux successifs sur cette digue soient réparées,
- M. David LECOSSOIS s'inquiète de l'absence de travaux chemin des Ostréiculteurs.

Pendant cette enquête, aucun courriel ne m'a été adressé.

CONCLUSIONS

Considérant :

l'objet de l'enquête, à savoir la réalisation de travaux destinés à protéger les biens et les personnes des risques encourus par des crues et submersions marines, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement,

que le projet de confortement et de rehausse des digues de La BARE de MONTS s'inscrit dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations de la baie de Bourgneuf,

les avis favorables donnés par la Préfecture Maritime de l'Atlantique, le commandant de la Zone Maritime Atlantique et la Commission Nautique Locale,

la réponse apportée, par courrier du 12 Novembre 2014, au procès verbal de synthèse, par lequel la Communauté de Communes Océan Marais de Monts s'engage à:

- étudier avec le maître d'œuvre la réduction de la largeur en crête de la digue du Tendeau, en prenant en compte la solidité de l'ouvrage et la sécurité des riverains,
- réaliser le chemin d'entretien en pied de digue seulement aux emplacements où il est nécessaire,
- interdire à tous (promeneurs y compris) l'accès à la digue du Tendeau, et aux engins motorisés l'accès aux autres digues, par la mise en place de barrières et bornes,
- l'acquisition, au titre des mesures compensatoires, de 4,6 ha de prairies (à priori dans le secteur du Rampy) et y mettre en œuvre un plan de gestion, identique à celui actuellement réalisé sur les espaces naturels sensibles du Daviaud, avec une convention agricole type précaire,
- étudier en liaison avec le maître d'œuvre, une variante du tracé pour éviter de couper en deux la propriété de Mme PLISSONNEAU, tout en prenant en compte la sécurité des riverains et de la Commune,
- tenir compte des remarques de M. VAIRE (largeur de manœuvre de ses engins motorisés en pied de digue et remise en état des prises d'eau sur la digue Est du port du Pont Neuf),
- réaliser, dans le secteur de la rue des Ostréiculteurs, les travaux prévus dans le cadre du PAPI de la baie de Bourgneuf, soit notamment la réfection du muret de la petite plage,
- rencontrer M. RAFFIN, exploitant agricole, et les riverains le long de la digue du Tendeau pour répondre à leurs questions (notamment concernant le tracé définitif, les accès, l'évacuation des eaux pluviales, ...).

En conclusion, je donne **UN AVIS FAVORABLE**, au titre de la loi sur l'eau, aux travaux de renforcement et de rehausse des digues de La BARRE de MONTS, ainsi qu'à la concession d'utilisation du domaine public maritime (parcelles B 300, B 407 et B 408), tels que présentés dans le dossier soumis à enquête,

Avec les réserves suivantes :

présenter aux riverains de la digue du Tendeau les résultats des études complémentaires engagées sur la réduction de la largeur de cette digue et sur la modification du tracé au droit de la propriété de Mme PLISSONNEAU,

étudier, en liaison avec les services concernés (DDTM, ...) d'éventuelles mesures à prendre pour réduire les conséquences, au droit des bâtiments ostréicoles de la rue du même nom, des tempêtes (remplacements des pieux bois par des enrochements, afin de briser plus efficacement les vagues ???),

suivre les recommandations de l'autorité environnementale notamment sur le respect des périodes de moindre sensibilité pour la réalisation des travaux.

Fait à La ROCHE-sur-YON, le 17 Novembre 2014

Le Commissaire Enquêteur



Michel SIMON